

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. BORDONARO, Conseiller communal, relative à l'état d'avancement des crèches "Bouton d'Or" et "Jonquilles".

G. BORDONARO donne lecture du texte suivant :

G. BORDONARO geeft lezing van de volgende tekst:

En mars 2022, j'ai demandé au Collège un état des lieux des différents chantiers en cours concernant nos crèches communales. Ce n'est un secret pour personne, le manque de places dans les milieux d'accueil publics est un problème majeur que nous voulons suivre de près.

Lors de cet état des lieux, le Collège annonçait que la crèche « Les Boutons d'Or », élaborée dans le cadre du CQD « Biestebroeck » située rue du Bronze, devrait ouvrir en janvier 2023. Concernant « Les Jonquilles », la fin du chantier était prévue pour le 3^e trimestre 2022.

Ainsi, je voulais savoir si, cette fois, le délai sera respecté et si nous pourrions compter une nouvelle crèche communale sur notre territoire, pour alléger la longue liste d'attente et soulager quelques parents.

- Le Collège peut-il me confirmer que la crèche "Les Boutons d'Or" va ouvrir ses portes dans les prochaines semaines ?
- Le chantier de la crèche "Les Jonquilles" est-il bien terminé ?

Madame l'Échevine EL IKDIMI donne lecture du texte suivant :

Mevrouw de Schepen EL IKDIMI geeft lezing van de volgende tekst:

Concernant le projet de crèche « Les Boutons d'Or », à la rue du Bronze, les travaux sont terminés. Bonne nouvelle ! Ils ont été provisoirement réceptionnés car une série de démarches administratives obligatoires sont encore nécessaires. Les visites de contrôle sont en cours par le « SIAMU » pour les normes de sécurité incendie, « l'ONE » pour la conformité de l'infrastructure aux normes de sécurité, « URBAN » pour la conformité au permis.

Nous attendons les rapports de ces différents services. Par ailleurs, nous nous sommes montrés favorables à une demande « d'ACTIRIS » pour y ouvrir une « Maison d'Enfants ». Les « Maisons d'Enfants » sont spécialisées dans l'accueil des enfants des demandeurs d'emploi. Avec un suivi des parents, ce dispositif permet aux demandeurs/demandeuses d'emploi de libérer du temps de manière flexible pour une formation ou une recherche d'emploi. La crèche devrait ouvrir ses portes pour le second trimestre 2023.

Concernant la crèche « Les Jonquilles » à Lennick-Nord, les travaux ne sont pas encore terminés bien qu'ils avancent correctement après avoir connu du retard. Un bâtiment en ruine se trouvait sur une parcelle voisine. L'entrepreneur devait avoir accès à cette parcelle pour y installer ses échafaudages et notamment réaliser l'isolation du pignon latéral du nouvel immeuble. Plusieurs arrêtés du Bourgmestre ont été pris car la situation était dangereuse et problématique. Le propriétaire a finalement procédé à la démolition de la ruine mais a continué de refuser l'accès à notre entrepreneur. Des discussions compliquées ont eu lieu avec le propriétaire et

une transaction est finalement intervenue pour régler la situation. Les travaux ont ainsi pu reprendre. La réception provisoire est prévue au printemps 2023. J'attire votre attention qu'après la réception provisoire les visites de contrôle doivent encore être organisées. La Commune doit également procéder aux engagements pour les postes subsidiés ; les différentes procédures administratives peuvent encore prendre plusieurs mois avant une ouverture effective de la crèche. Les services font le maximum pour accélérer les procédures. Cela prendra encore un peu de temps mais on aura une nouvelle crèche.

G. BORDONARO comprend que pour la crèche « Bouton d'Or » il s'agira finalement d'un mélange entre une maison pour enfants gérée par « Actiris » et une crèche communale. Est-ce bien cela ?

Monsieur l'Échevin WILMART explique que le Collège a été approché par « Actiris » pour bénéficier des locaux de la crèche sise rue du Bronze, pour permettre aux chercheurs d'emploi d'y déposer leur enfant lors de leurs entretiens. Cela ne sera pas une crèche classique. Les gens pourront déposer leur enfant pour un ou deux ou deux jours s'ils doivent suivre une formation ou se présenter pour un emploi, etc. Quarante-cinq enfant n'y viendront pas tous les jours ni au même moment. Il y aura une tournante. C'est un projet intéressant car de nombreux chercheurs d'emploi ne peuvent se présenter à des rendez-vous car ils ne savent pas faire garder leur enfant, ni le faire placer temporairement. Les grands bénéficiaires seront essentiellement des Anderlechtois. Ce genre de projet existent déjà dans d'autres Communes et permettent à ces personnes de pouvoir se libérer pour suivre une formation ou se présenter chez un employeur. Lorsque le projet sera finalisé, une Commission sera organisée pour en expliquer les détails.

G. BORDONARO comprend mieux le projet et estime que c'est une bonne idée que « Actiris » y collabore, mais il trouve dommage de remplacer ce projet par une crèche communale classique. Cela aurait été mieux de pouvoir maintenir cette crèche de quarante-neuf places, gage de stabilité pour les enfants qui la fréquenteront pour deux ou trois ans.